

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
<b>56.01</b>		<b>Ouates de matières textiles et articles en ces ouates; fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), noeuds et noppes (boutons) de matières textiles.</b>			
<b>5601.10</b>		<b>-Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, en ouates</b>			
5601.10.10 00	--	Couches, doublures de couches et autres articles hygiéniques similaires pour incontinence, conçus pour être portés par des personnes, à l'exclusion des articles du type utilisé pour bébés	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5601.10.90	--	Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10 ----	Serviettes et tampons hygiéniques .....	KGM		
	90 ----	Autres .....	KGM		
		<b>-Ouates; autres articles en ouates :</b>			
<b>5601.21</b>		<b>--De coton</b>			
5601.21.10 00	--	Bandes des ouates, devant servir à la fabrication de tampons	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	--	Autres ouates :			
5601.21.21 00	---	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5601.21.29 00	---	Autres	KGM	5 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
5601.21.30 00	--	Articles en ouates	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>5601.22</b>		<b>--De fibres synthétiques ou artificielles</b>			
5601.22.40	--	Ouates		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10 ----	De polyesters .....	KGM		
	20 ----	D'autres fibres synthétiques .....	KGM		
	30 ----	De fibres artificielles .....	KGM		
5601.22.50 00	--	Articles en ouates	KGM	16 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC : En fr. TCR : 4,5 %
<b>5601.29</b>		<b>--Autres</b>			
5601.29.10 00	--	Ouates devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5601.29.90	00	--Autres	KGM	6 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
<b>5601.30.00</b>		<b>-Tontisses, noeuds et noppes (boutons) de matières textiles</b>		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Tontisses de matières textiles de fibres synthétiques ou artificielles :			
11		-----De nylon ou d'autres polyamides .....	KGM		
12		-----D'autres fibres synthétiques ou artificielles .....	KGM		
		----Autres :			
91		-----Tontisses de matières textiles .....	KGM		
92		-----Noeuds et noppes de matières textiles .....	KGM		
<b>56.02</b>		<b>Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés.</b>			
<b>5602.10</b>		<b>-Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés</b>			
5602.10.10	00	--Feutres aiguilletés, dont l'exportateur certifie qu'elles ont été imprégnées de polyuréthane coagulé, même enduits ou recouverts, devant servir à la fabrication d'accessoires de vêtements, de parties de vêtements ou d'accessoires ornementaux analogues, y compris les étiquettes, les écussons et les articles similaires d'un type normalement cousu sur la partie extérieure d'un vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5602.10.20	00	--Feutres aiguilletés, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts ou stratifiés, contenant 10 % ou plus de laine ou de poils fins, devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5602.10.90		--Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
10		----Imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés .....	KGM		
90		----Autres .....	KGM		
		<b>-Autres feutres, non imprégnés ni enduits ni recouverts ni stratifiés :</b>			
<b>5602.21</b>		<b>--De laine ou de poils fins</b>			
5602.21.10	00	--Patins de pression devant servir à la fabrication de cassettes à ruban ou de cartouches à ruban	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		--Autres :			
5602.21.91	00	---Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5602.21.99	00	---Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
<b>5602.29.00</b>	00	<b>-D'autres matières textiles</b>	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>5602.90</b>		<b>-Autres</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5602.90.10	00	--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5602.90.90	00	--Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
<b>56.03</b>		<b>Nontissés même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés.</b>			
		<b>-De filaments synthétiques ou artificiels :</b>			
<b>5603.11</b>		<b>--D'un poids n'excédant pas 25 g/m<sup>2</sup></b>			
5603.11.10		--De polyesters, devant servir à la fabrication de revêtement de toiture en bitume modifié; De polyesters, enduits ou imprégnés d'un agent ou d'un lubrifiant antistatique, fabriqués par agglutination thermique, devant servir à la fabrication de chargeurs souples; De polyesters, devant servir à la fabrication de matières d'isolation électrique composées d'une pellicule de polyesters revêtue de chaque côté d'une lamelle de nontissé de polyesters; De polyéthylène, de procédé voie fondue, devant servir à la fabrication de vêtements de travail jetables		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----De polyesters, pour revêtement de toiture en bitume modifié.....	KGM		
	20	----De polyesters, pour chargeurs souples.....	KGM		
	30	----De polyesters, pour matières d'isolation électrique.....	KGM		
	40	----De polyéthylène, pour vêtements de travail jetables.....	KGM		
5603.11.20	00	--Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la partie extérieure d'un vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5603.11.30		--D'oléfine, de procédé voie fondue, devant servir à la fabrication d'enveloppes ou de revêtement d'isolation		12,5 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 8 %
	10	----Pour enveloppes.....	KGM		
	20	----Pour revêtement d'isolation.....	KGM		
5603.11.40	00	--De nylon ou d'autres polyamides, en rouleaux ou en feuilles, du type utilisé pour l'isolation électrique	KGM	13,5 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5603.11.50		--Autres, pour utilisation comme doublures, couches de transfert ou couches de contrôle des fuites dans la fabrication de serviettes jetables (couches); De polypropylène, enduits ou recouverts de polypropylène, ou de polyéthylène, qui sont des barrières à l'infiltration d'air servant de film pour bâtiments et sur lesquels sont inscrites à des intervalles réguliers la mention « revêtement » et le numéro d'évaluation du Centre canadien de matériaux de construction (CCMC)		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Pour serviettes jetables (couches).....	KGM		
		----« Revêtement » :			
	21	----De polypropylène.....	KGM		
	22	----De polyéthylène.....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		---Autres :			
5603.11.91		---Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Stratifiés.....	KGM		
	20	----Imprégnés, enduits ou recouverts .....	KGM		
	30	----Autres, d'une largeur n'excédant pas 30 cm .....	KGM		
		----Autres, d'une largeur excédant 30 cm :			
	41	-----De polyesters .....	KGM		
	42	-----De polypropylène .....	KGM		
	43	-----De nylon ou d'autres polyamides .....	KGM		
	49	-----Autres.....	KGM		
5603.11.99		---Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Stratifiés.....	KGM		
	20	----Imprégnés, enduits ou recouverts .....	KGM		
	30	----Autres, d'une largeur n'excédant pas 30 cm .....	KGM		
		----Autres, d'une largeur excédant 30 cm :			
	41	-----De polyesters .....	KGM		
	42	-----De polypropylène .....	KGM		
	43	-----De nylon ou d'autres polyamides .....	KGM		
	49	-----Autres.....	KGM		
<b>5603.12</b>		<b>--D'un poids supérieur à 25 g/m<sup>2</sup> mais n'excédant pas 70 g/m<sup>2</sup></b>			
5603.12.10		--De polyesters, devant servir à la fabrication de revêtement de toiture en bitume modifié; De polyesters, enduits ou imprégnés d'un agent ou d'un lubrifiant antistatique, fabriqués par agglutination thermique, devant servir à la fabrication de chargeurs souples; De polyesters, devant servir à la fabrication de matières d'isolation électrique composées d'une pellicule de polyesters revêtue de chaque côté d'une lamelle de tissé de polyesters; De polyéthylène, de procédé voie fondue, devant servir à la fabrication de vêtements de travail jetables		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----De polyesters, pour revêtement de toiture en bitume modifié.....	KGM		
	20	----De polyesters, pour chargeurs souples.....	KGM		
	30	----De polyesters, pour matières d'isolation électrique.....	KGM		
	40	----De polyéthylène, pour vêtements de travail jetables.....	KGM		
5603.12.20 00		--Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la partie extérieure d'un vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5603.12.30		--D'oléfine, de procédé voie fondue, devant servir à la fabrication d'enveloppes ou de revêtement d'isolation		12,5 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 8 %
	10	----Pour enveloppes .....	KGM		
	20	----Pour revêtement d'isolation.....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5603.12.40	00	--De nylon ou d'autres polyamides, en rouleaux ou en feuilles, du type utilisé pour l'isolation électrique	KGM	13,5 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5603.12.50		--Autres, pour utilisation comme doublures, couches de transfert ou couches de contrôle des fuites dans la fabrication de serviettes jetables (couches); De polypropylène, enduits ou recouverts de polypropylène, ou de polyéthylène, qui sont des barrières à l'infiltration d'air servant de film pour bâtiments et sur lesquels sont inscrites à des intervalles réguliers la mention « revêtement » et le numéro d'évaluation du Centre canadien de matériaux de construction (CCMC)		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Pour serviettes jetables (couches) .....</i>	KGM		
		----« Revêtement » :			
	21	---- <i>-De polypropylène .....</i>	KGM		
	22	---- <i>-De polyéthylène .....</i>	KGM		
		--Autres :			
5603.12.91		----Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Stratifiés .....</i>	KGM		
	20	---- <i>-Imprégnés, enduits ou recouverts .....</i>	KGM		
	30	---- <i>-Autres, d'une largeur n'excédant pas 30 cm .....</i>	KGM		
		---- <i>-Autres, d'une largeur excédant 30 cm :</i>			
	41	---- <i>-De polyesters .....</i>	KGM		
	42	---- <i>-De polypropylène .....</i>	KGM		
	43	---- <i>-De nylon ou d'autres polyamides .....</i>	KGM		
	49	---- <i>-Autres .....</i>	KGM		
5603.12.99		----Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Stratifiés .....</i>	KGM		
	20	---- <i>-Imprégnés, enduits ou recouverts .....</i>	KGM		
	30	---- <i>-Autres, d'une largeur n'excédant pas 30 cm .....</i>	KGM		
		---- <i>-Autres, d'une largeur excédant 30 cm :</i>			
	41	---- <i>-De polyesters .....</i>	KGM		
	42	---- <i>-De polypropylène .....</i>	KGM		
	43	---- <i>-De nylon ou d'autres polyamides .....</i>	KGM		
	49	---- <i>-Autres .....</i>	KGM		
<b>5603.13</b>		<b>--D'un poids supérieur à 70 g/m<sup>2</sup> mais n'excédant pas 150 g/m<sup>2</sup></b>			
5603.13.10		--De polyesters, devant servir à la fabrication de revêtement de toiture en bitume modifié; De polyesters, enduits ou imprégnés d'un agent ou d'un lubrifiant antistatique, fabriqués par agglutination thermique, devant servir à la fabrication de chargeurs souples; De polyesters, devant servir à la fabrication de matières d'isolation électrique composées d'une pellicule de polyesters revêtue de chaque côté d'une lamelle de nontissé de polyesters; De polyéthylène, de procédé voie fondue, devant servir à la fabrication de vêtements de travail jetables		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-De polyesters, pour revêtement de toiture en bitume modifié .....</i>	KGM		
	20	---- <i>-De polyesters, pour chargeurs souples .....</i>	KGM		
	30	---- <i>-De polyesters, pour matières d'isolation électrique .....</i>	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		40 - - - - -De polyéthylène, pour vêtements de travail jetables.....	KGM		
5603.13.20	00	- - -Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la partie extérieure d'un vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5603.13.30		- - -D'oléfine, de procédé voie fondue, devant servir à la fabrication d'enveloppes ou de revêtement d'isolation		12,5 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 8 %
	10	- - - - -Pour enveloppes.....	KGM		
	20	- - - - -Pour revêtement d'isolation.....	KGM		
5603.13.40	00	- - -De nylon ou d'autres polymides, en rouleaux ou en feuilles, du type utilisé pour l'isolation électrique	KGM	13,5 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5603.13.50		- - -Autres, pour utilisation comme doublures, couches de transfert ou couches de contrôle des fuites dans la fabrication de serviettes jetables (couches); De polypropylène, enduits ou recouverts de polypropylène, ou de polyéthylène, qui sont des barrières à l'infiltration d'air servant de film pour bâtiments et sur lesquels sont inscrites à des intervalles réguliers la mention « revêtement » et le numéro d'évaluation du Centre canadien de matériaux de construction (CCMC)		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - - -Pour serviettes jetables (couches).....	KGM		
		- - - - -« Revêtement » :			
	21	- - - - -De polypropylène.....	KGM		
	22	- - - - -De polyéthylène.....	KGM		
		- - -Autres :			
5603.13.91		- - -Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - - -Stratifiés.....	KGM		
	20	- - - - -Imprégnés, enduits ou recouverts.....	KGM		
	30	- - - - -Autres, d'une largeur n'excédant pas 30 cm.....	KGM		
		- - - - -Autres, d'une largeur excédant 30 cm :			
	41	- - - - -De polyesters.....	KGM		
	42	- - - - -De polypropylène.....	KGM		
	43	- - - - -De nylon ou d'autres polyamides.....	KGM		
	49	- - - - -Autres.....	KGM		
5603.13.99		- - -Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - - -Stratifiés.....	KGM		
	20	- - - - -Imprégnés, enduits ou recouverts.....	KGM		
	30	- - - - -Autres, d'une largeur n'excédant pas 30 cm.....	KGM		
		- - - - -Autres, d'une largeur excédant 30 cm :			
	41	- - - - -De polyesters.....	KGM		
	42	- - - - -De polypropylène.....	KGM		
	43	- - - - -De nylon ou d'autres polyamides.....	KGM		
	49	- - - - -Autres.....	KGM		
<b>5603.14</b>		<b>- -D'un poids supérieur à 150 g/m<sup>2</sup></b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5603.14.10	--	-De polyesters, devant servir à la fabrication de revêtement de toiture en bitume modifié; De polyesters, enduits ou imprégnés d'un agent ou d'un lubrifiant antistatique, fabriqués par agglutination thermique, devant servir à la fabrication de chargeurs souples; De polyesters, devant servir à la fabrication de matières d'isolation électrique composées d'une pellicule de polyesters revêtue de chaque côté d'une lamelle de nontissé de polyesters; De filaments de polyester, de procédé voie fondue, d'un poids excédant 250 g/m <sup>2</sup> , devant servir à la fabrication de filtres contre la pollution atmosphérique; De polyéthylène, de procédé voie fondue, devant servir à la fabrication de vêtements de travail jetables		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -De polyesters, pour revêtement de toiture en bitume modifié .....	KGM		
	20	---- -De polyesters, pour chargeurs souples .....	KGM		
	30	---- -De polyesters, pour matières d'isolation électrique .....	KGM		
	40	---- -De polyesters, d'un poids excédant 250 g/m <sup>2</sup> , pour filtres contre la pollution atmosphérique .....	KGM		
	50	---- -De polyéthylène, pour vêtements de travail jetables .....	KGM		
5603.14.20	00	-- Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la partie extérieure d'un vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5603.14.30	--	-D'oléfine, de procédé voie fondue, devant servir à la fabrication d'enveloppes ou de revêtement d'isolation		12,5 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 8 %
	10	---- -Pour enveloppes .....	KGM		
	20	---- -Pour revêtement d'isolation .....	KGM		
5603.14.40	00	-- De nylon ou d'autres polymides, en rouleaux ou en feuilles, du type utilisé pour l'isolation électrique	KGM	13,5 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5603.14.50	--	-Autres, pour utilisation comme doublures, couches de transfert ou couches de contrôle des fuites dans la fabrication de serviettes jetables (couches); De polypropylène, enduits ou recouverts de polypropylène, ou de polyéthylène, qui sont des barrières à l'infiltration d'air servant de film pour bâtiments et sur lesquels sont inscrites à des intervalles réguliers la mention « revêtement » et le numéro d'évaluation du Centre canadien de matériaux de construction (CCMC)		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Pour serviettes jetables (couches) .....	KGM		
		---- -« Revêtement » :			
	21	----- -De polypropylène .....	KGM		
	22	----- -De polyéthylène .....	KGM		
		---Autres :			
5603.14.91	----	-Autres que de procédé voie fondue, devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Stratifiés .....	KGM		
	20	---- -Imprégnés, enduits ou recouverts .....	KGM		
	30	---- -Autres, d'une largeur n'excédant pas 30 cm .....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		---- -Autres, d'une largeur excédant 30 cm :			
	41	-----De polyesters .....	KGM		
	42	-----De polypropylène .....	KGM		
	43	-----De nylon ou d'autres polyamides .....	KGM		
	49	-----Autres .....	KGM		
5603.14.99	---	-Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Stratifiés .....	KGM		
	20	-----Imprégnés, enduits ou recouverts .....	KGM		
	30	-----Autres, d'une largeur n'excédant pas 30 cm .....	KGM		
		---- -Autres, d'une largeur excédant 30 cm :			
	41	-----De polyesters .....	KGM		
	42	-----De polypropylène .....	KGM		
	43	-----De nylon ou d'autres polyamides .....	KGM		
	49	-----Autres .....	KGM		
		<b>-Autres :</b>			
<b>5603.91</b>		<b>--D'un poids n'excédant pas 25 g/m<sup>2</sup></b>			
5603.91.10	--	Dont l'exportateur certifie qu'ils ont été imprégnés de polyuréthane coagulé, même enduits ou recouverts, devant servir à la fabrication d'accessoires de vêtements, de parties de vêtements ou d'accessoires ornementaux analogues, y compris les étiquettes, les écussons et les articles similaires d'un type normalement cousu sur la partie extérieure d'un vêtement; De polyesters, devant servir à la fabrication de revêtement de toiture en bitume modifié; De polyesters, enduits ou imprégnés d'un agent ou d'un lubrifiant antistatique, fabriqués par agglutination thermique, devant servir à la fabrication de chargeurs souples; De polyesters, devant servir à la fabrication de matières d'isolation électrique composées d'une pellicule de polyesters revêtue de chaque côté d'une lamelle de nontissé de polyesters; De fibres textiles végétales, devant servir à la fabrication de filtres pour systèmes de chauffage, de ventilation ou de climatisation; Ayant un enduit simili-cuir composé uniquement de polyuréthane sur une face, dont le poids de l'enduit est d'au moins 20 % du poids total du nontissé enduit, devant servir à la fabrication de chaussures ou de sacs à main		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-----Pour accessoires de vêtements, parties de vêtements ou accessoires ornementaux analogues .....	KGM		
	20	-----De polyesters, pour revêtement de toiture en bitume modifié .....	KGM		
	30	-----De polyesters, pour chargeurs souples .....	KGM		
	40	-----De polyesters, pour matières d'isolation électrique .....	KGM		
	50	-----De fibres textiles végétales, pour filtres .....	KGM		
	60	-----Ayant un enduit simili-cuir, pour chaussures ou sacs à main .....	KGM		
5603.91.20	00	Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la partie extérieure d'un vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5603.91.40		-- --Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Stratifiés.....	KGM		
	20	---- -Imprégnés, enduits ou recouverts .....	KGM		
	30	---- -Autres, de polyesters.....	KGM		
	40	---- -Autres, de polypropylène.....	KGM		
	50	---- -Autres, de nylon ou d'autres polyamides.....	KGM		
	90	---- -Autres .....	KGM		
5603.91.50	00	-- --Autres simili-cuir, contenant au moins 60 % en poids de fibres artificielles ou synthétiques, évalués à 13 \$/m <sup>2</sup> ou plus; Autres, uniquement de fibres de polypropylène et de polyesters gonflées par fusion, même soutenus d'un côté par un produit textile; Matières poromériques, ayant un taux de perméabilité à la vapeur d'au moins 0,5 mg/cm <sup>2</sup> à l'heure mais d'au plus 11 mg/cm <sup>2</sup> à l'heure, à l'exclusion des matières ayant un envers composé uniquement de tissu ou d'étoffe de bonneterie, devant servir à la fabrication de chaussures	KGM	9 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5603.91.90		-- --Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Stratifiés.....	KGM		
	20	---- -Imprégnés, enduits ou recouverts .....	KGM		
	30	---- -Autres, de polyesters.....	KGM		
	40	---- -Autres, de polypropylène.....	KGM		
	50	---- -Autres, de nylon ou d'autres polyamides.....	KGM		
	90	---- -Autres .....	KGM		
5603.92		-- -D'un poids supérieur à 25 g/m <sup>2</sup> mais n'excédant pas 70 g/m <sup>2</sup>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5603.92.10	--	-Dont l'exportateur certifie qu'ils ont été imprégnés de polyuréthane coagulé, même enduits ou recouverts, devant servir à la fabrication d'accessoires de vêtements, de parties de vêtements ou d'accessoires ornementaux analogues, y compris les étiquettes, les écussons et les articles similaires d'un type normalement cousu sur la partie extérieure d'un vêtement; De fibres discontinues de polyester confectionnés autour d'un filet extrudé de polypropylène, devant servir à la fabrication de feuilles de nettoyage jetables des types utilisés pour balayeuses; De fibres discontinues de polyester, de fibres de papier et d'un liant acrylique, devant servir à la fabrication de ceinture et d'envers de broderie pour vêtements; De polyesters, devant servir à la fabrication de revêtement de toiture en bitume modifié; De polyesters, enduits ou imprégnés d'un agent ou d'un lubrifiant antistatique, fabriqués par agglutination thermique, devant servir à la fabrication de chargeurs souples; De polyesters, devant servir à la fabrication de matières d'isolation électrique composées d'une pellicule de polyesters revêtue de chaque côté d'une lamelle de nontissé de polyesters; De fibres textiles végétales, devant servir à la fabrication de filtres pour systèmes de chauffage, de ventilation ou de climatisation; Uniquement de polyester, noir, conducteur, d'une épaisseur d'au plus 0,35 mm, devant servir à la fabrication ou à la remise à neuf de génératrices électriques; Ayant un enduit simili-cuir composé uniquement de polyuréthane sur une face, dont le poids de l'enduit est d'au moins 20 % du poids total du nontissé enduit, devant servir à la fabrication de chaussures ou de sacs à main		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Pour accessoires de vêtements, parties de vêtements ou accessoires ornementaux analogues.....</i>	KGM		
	20	---- <i>-De polyesters, pour revêtement de toiture en bitume modifié.....</i>	KGM		
	30	---- <i>-De polyesters, pour chargeurs souples.....</i>	KGM		
	40	---- <i>-De polyesters, pour matières d'isolation électrique.....</i>	KGM		
	50	---- <i>-De fibres textiles végétales, pour filtres.....</i>	KGM		
	60	---- <i>-Ayant un enduit simili-cuir, pour chaussures ou sacs à main.....</i>	KGM		
	70	---- <i>-De fibres discontinues de polyester, devant servir à la fabrication de feuilles de nettoyage jetables des types utilisés pour balayeuses.....</i>	KGM		
	80	---- <i>-Uniquement de polyester, noir, conducteur, d'une épaisseur d'au plus 0,35 mm, devant servir à la fabrication ou à la remise à neuf de génératrices électriques.....</i>	KGM		
5603.92.20	00	-- -Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la partie extérieure d'un vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5603.92.50	00	-- -Simili-cuir, contenant au moins 60 % en poids de fibres artificielles ou synthétiques, évalués à 13 \$/m <sup>2</sup> ou plus, devant servir à la fabrication de vêtements; Uniquement de fibres de polypropylène et de polyesters gonflées par fusion, même soutenus d'un côté par un produit textile, devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5603.92.60	00	-- -Autres simili-cuir, contenant au moins 60 % en poids de fibres artificielles ou synthétiques, évalués à 13 \$/m <sup>2</sup> ou plus; Autres, uniquement de fibres de polypropylène et de polyesters gonflées par fusion, même soutenus d'un côté par un produit textile; Matières poromériques, ayant un taux de perméabilité à la vapeur d'eau moins 0,5 mg/cm <sup>2</sup> à l'heure mais d'au plus 11 mg/cm <sup>2</sup> à l'heure, à l'exclusion des matières ayant un envers composé uniquement de tissu ou d'étoffe de bonneterie, devant servir à la fabrication de chaussures	KGM	9 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
		-- -Autres :			
5603.92.91	00	---Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5603.92.99		----Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Imprégnés, enduits ou recouverts</i> .....	KGM		
	20	---- <i>-Autres, de polyesters</i> .....	KGM		
	30	---- <i>-Autres, de polypropylène</i> .....	KGM		
	40	---- <i>-Autres, de nylon ou d'autres polyamides</i> .....	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i> .....	KGM		
<b>5603.93</b>		<b>-- -D'un poids supérieur à 70 g/m<sup>2</sup> mais n'excédant pas 150 g/m<sup>2</sup></b>			
5603.93.10		-- -Dont l'exportateur certifie qu'ils ont été imprégnés de polyuréthane coagulé, même enduits ou recouverts, devant servir à la fabrication d'accessoires de vêtements, de parties de vêtements ou d'accessoires ornementaux analogues, y compris les étiquettes, les écussons et les articles similaires d'un type normalement cousu sur la partie extérieure d'un vêtement; De fibres discontinues de polyester, de fibres de papier et d'un liant acrylique, devant servir à la fabrication de ceinture et d'envers de broderie pour vêtements; De polyesters, devant servir à la fabrication de revêtement de toiture en bitume modifié; De polyesters, enduits ou imprégnés d'un agent ou d'un lubrifiant antistatique, fabriqués par agglutination thermique, devant servir à la fabrication de chargeurs souples; De polyesters, devant servir à la fabrication de matières d'isolation électrique composées d'une pellicule de polyesters revêtue de chaque côté d'une lamelle de nontissé de polyesters; De fibres textiles végétales, devant servir à la fabrication de filtres pour systèmes de chauffage, de ventilation ou de climatisation; Uniquement de polyester, noir, conducteur, d'une épaisseur d'au plus 0,35 mm, devant servir à la fabrication ou à la remise à neuf de génératrices électriques; Ayant un enduit simili-cuir composé uniquement de polyuréthane sur une face, dont le poids de l'enduit est d'au moins 20 % du poids total du nontissé enduit, devant servir à la fabrication de chaussures ou de sacs à main		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Pour accessoires de vêtements, parties de vêtements ou accessoires ornementaux analogues</i> .....	KGM		
	20	---- <i>-De polyesters, pour revêtement de toiture en bitume modifié</i> .....	KGM		
	30	---- <i>-De polyesters, pour chargeurs souples</i> .....	KGM		
	40	---- <i>-De polyesters, pour matières d'isolation électrique</i> .....	KGM		
	50	---- <i>-De fibres textiles végétales, pour filtres</i> .....	KGM		
	60	---- <i>-Ayant un enduit simili-cuir, pour chaussures ou sacs à main</i> .....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
70	- - - -	-Uniquement de polyester, noir, conducteur, d'une épaisseur d'au plus 0,35 mm, devant servir à la fabrication ou à la remise à neuf de génératrices électriques.....	KGM		
5603.93.20	00	- - -Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la partie extérieure d'un vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5603.93.40	00	- -De fibres discontinues de polypropylène, mélangées uniquement à des fibres discontinues de polyester, à consolidation thermique (liage par zone) d'un côté et à consolidation thermique ou à gaufrage thermique (liage par points) de l'autre, coupées selon les exigences particulières du client, puis enroulées de nouveau et emballées, devant servir à la fabrication de meubles, de matelas ou de sommiers	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5603.93.50	00	- -Simili-cuir, contenant au moins 60 % en poids de fibres artificielles ou synthétiques, évalués à 13 \$/m <sup>2</sup> ou plus, devant servir à la fabrication de vêtements; Uniquement de fibres de polypropylène et de polyesters gonflées par fusion, même soutenus d'un côté par un produit textile, devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5603.93.60	00	- -Autres simili-cuir, contenant au moins 60 % en poids de fibres artificielles ou synthétiques, évalués à 13 \$/m <sup>2</sup> ou plus; Autres, uniquement de fibres de polypropylène et de polyesters gonflées par fusion, même soutenus d'un côté par un produit textile; Matières poromériques, ayant un taux de perméabilité à la vapeur d'au moins 0,5 mg/cm <sup>2</sup> à l'heure mais d'au plus 11 mg/cm <sup>2</sup> à l'heure, à l'exclusion des matières ayant un envers composé uniquement de tissu ou d'étoffe de bonneterie, devant servir à la fabrication de chaussures	KGM	9 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5603.93.70	00	- -De fibres discontinues de polyester, mélangées uniquement à des fibres discontinues de rayonne viscosse, imprégnées de polymère acrylique comme liant, d'un poids supérieur à 70 g/m <sup>2</sup> mais n'excédant pas 100 g/m <sup>2</sup> , devant servir à la fabrication d'épaulières utilisées dans la confection de vestons de complet, de vestons (de sport) et de blazers	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5603.93.90	- - -	-Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - -Stratifiés.....	KGM		
	20	- - - -Autres, imprégnés, enduits ou recouverts.....	KGM		
	30	- - - -Autres, de polyesters.....	KGM		
	40	- - - -Autres, de polypropylène.....	KGM		
	50	- - - -Autres, de nylon ou d'autres polyamides.....	KGM		
	90	- - - -Autres.....	KGM		
5603.94	- - -	-D'un poids supérieur à 150 g/m <sup>2</sup>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5603.94.10	--	-Dont l'exportateur certifie qu'ils ont été imprégnés de polyuréthane coagulé, même enduits ou recouverts, devant servir à la fabrication d'accessoires de vêtements, de parties de vêtements ou d'accessoires ornementaux analogues, y compris les étiquettes, les écussons et les articles similaires d'un type normalement cousu sur la partie extérieure d'un vêtement; Contenant 30 % ou plus en poids de fibres discontinues synthétiques ou artificielles, imprégnés de polyuréthane et à enduit similicuir de polyuréthane sur une face, évalué à 13 \$/m <sup>2</sup> ou plus, devant servir à la fabrication d'articles de hockey; Simili-cuir, de fibres de polyester discontinues, imprégnés de polyuréthane, évalués à 13 \$/m <sup>2</sup> ou plus, devant servir de recouvrement dans la fabrication de meubles rembourrés; De polyesters, devant servir à la fabrication de revêtement de toiture en bitume modifié; De polyesters, enduits ou imprégnés d'un agent ou d'un lubrifiant antistatique, fabriqués par agglutination thermique, devant servir à la fabrication de chargeurs souples; De polyesters, devant servir à la fabrication de matières d'isolation électrique composées d'une pellicule de polyesters revêtue de chaque côté d'une lamelle de nontissé de polyesters; De fibres textiles végétales, devant servir à la fabrication de filtres pour systèmes de chauffage, de ventilation ou de climatisation; Ayant un enduit simili-cuir composé uniquement de polyuréthane sur une face, dont le poids de l'enduit est d'au moins 20 % du poids total du nontissé enduit, devant servir à la fabrication de chaussures ou de sacs à main		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Pour accessoires de vêtements, parties de vêtements ou accessoires ornementaux analogues.....</i>	KGM		
	20	---- <i>-De fibres discontinues synthétiques ou artificielles, pour articles de hockey.....</i>	KGM		
	30	---- <i>-De polyesters, pour revêtement de toiture en bitume modifié.....</i>	KGM		
	40	---- <i>-De polyesters, pour chargeurs souples.....</i>	KGM		
	50	---- <i>-De polyesters, pour matières d'isolation électrique.....</i>	KGM		
	60	---- <i>-De fibres textiles végétales, pour filtres.....</i>	KGM		
	70	---- <i>-Ayant un enduit simili-cuir, pour chaussures ou sacs à main.....</i>	KGM		
	80	---- <i>-Simili-cuir, de fibres de polyester discontinues, imprégnés de polyuréthane, évalués à 13\$/m<sup>2</sup> ou plus, devant servir de recouvrement dans la fabrication de meubles rembourrés.....</i>	KGM		
5603.94.20	00	-- -Imprégnés de caoutchouc ou renfermant du caoutchouc comme liant, certifiés par l'exportateur comme étant polis sur une ou les deux faces, devant servir à la fabrication d'étiquettes, d'écussons et d'articles similaires d'un type normalement cousu sur la partie extérieure d'un vêtement	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5603.94.40	--	-- Simili-cuir, contenant au moins 60 % en poids de fibres artificielles ou synthétiques, évalués à 13 \$/m <sup>2</sup> ou plus, devant servir à la fabrication de vêtements; Uniquement de fibres de polypropylène et de polyesters gonflées par fusion, même soutenus d'un côté par un produit textile, devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Uniquement de fibres de polypropylène et de polyesters gonflées par fusion.....</i>	KGM		
	20	---- <i>-Simili-cuir, contenant au moins 60 % en poids de fibres artificielles ou synthétiques, évalués à 13\$/m<sup>2</sup> ou plus.....</i>	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5603.94.50	--	-Autres simili-cuir, contenant au moins 60 % en poids de fibres artificielles ou synthétiques, évalués à 13 \$/m <sup>2</sup> ou plus; Autres, uniquement de fibres de polypropylène et de polyesters gonflées par fusion, même soutenus d'un côté par un produit textile; Matières poromériques, ayant un taux de perméabilité à la vapeur d'eau moins 0,5 mg/cm <sup>2</sup> à l'heure mais d'au plus 11 mg/cm <sup>2</sup> à l'heure, à l'exclusion des matières ayant un envers composé uniquement de tissu ou d'étoffe de bonneterie, devant servir à la fabrication de chaussures		9 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
10	----	-Matières poromériques (simili-cuir) pour chaussures.....	KGM		
20	----	-Uniquement de fibres de polypropylène et de polyesters gonflées par fusion.....	KGM		
30	----	-Simili-cuir, contenant au moins 60 % en poids de fibres artificielles ou synthétiques, évalués à 13\$/m <sup>2</sup> ou plus.....	KGM		
5603.94.90	---	-Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Thibaudes.....	MTK		
20	----	-Autres, stratifiés.....	KGM		
30	----	-Autres, imprégnés, enduits ou recouverts.....	KGM		
	----	-Autres :			
91	-----	-De polyesters.....	KGM		
92	-----	-De polypropylène.....	KGM		
93	-----	-De nylon ou d'autres polyamides.....	KGM		
99	-----	-Autres.....	KGM		
<b>56.04</b>		<b>Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes similaires des n<sup>os</sup> 54.04 ou 54.05, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique.</b>			
<b>5604.10.00</b>		<b>-Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles</b>		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	-Recouverts de fibres synthétiques ou artificielles.....	KGM		
20	----	-Recouverts d'autres matières textiles.....	KGM		
<b>5604.90</b>		<b>-Autres</b>			
5604.90.10 00	--	-Fils à haute ténacité de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides ou de rayonne viscosse, imprégnés ou enduits, autres que des fils uniquement de rayonne viscosse, simple, d'au plus 150 tours au mètre	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5604.90.20 00	--	-Uniquement de rayonne viscosse, simple, d'au plus 150 tours au mètre	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5604.90.90 00	--	-Autres	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>5605.00.00 00</b>		<b>Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des n<sup>os</sup> 54.04 ou 54.05, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal.</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>5606.00</b>		<b>Fils guipés, lames et formes similaires des n<sup>os</sup> 54.04 ou 54.05 guipées, autres que ceux du n<sup>o</sup> 56.05 et autres que les fils de crin guipés; fils de chenille; fils dits « de chaînette ».</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5606.00.10	00	--Fils de chenille, uniquement de soie ou de soie mélangée uniquement avec des fibres végétales; Fils guipés, lames et formes similaires des n <sup>os</sup> 54.04 ou 54.05, guipées (autres que ceux de n <sup>o</sup> 56.05, les fils de crin guipés et les fils guipés avec une âme de fils d'élastomères); Fils dits « de chaînettes », contenant au moins 50 % en poids de poils	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5606.00.90	--	-Autres		8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Fils guipés avec une âme de fils d'élastomères.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
<b>56.07</b>		<b>Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique.</b>			
		<b>-De sisal ou d'autres fibres textiles du genre Agave :</b>			
<b>5607.21.00</b>	00	-Ficelles lieuses ou botteleuses	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>5607.29</b>	--	-Autres			
5607.29.10	--	-D'une circonférence n'excédant pas 38 mm, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; Ficelles, devant être utilisés pour lier les produits agricoles		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----D'une circonférence n'excédant pas 38 mm, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques.....	KGM		
	20	----Ficelles, devant être utilisées pour lier les produits agricoles.....	KGM		
5607.29.20	00	--Autres, d'une circonférence n'excédant pas 25,4 mm	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5607.29.90	00	--Autres	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		<b>-De polyéthylène ou de polypropylène :</b>			
<b>5607.41.00</b>	00	-Ficelles lieuses ou botteleuses	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>5607.49</b>	--	-Autres			
5607.49.10	--	-Corde, pour l'escalade ou l'alpinisme, fabriquée conformément aux normes de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme; Corde de seine, d'une circonférence de 60 mm ou plus, consistant en cordes multiples de polypropylène et de fils d'acier torsadés entourant un noyau de cordes multiples de polypropylène, devant être utilisée dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; D'une circonférence n'excédant pas 38 mm, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; Ficelles, devant être utilisés pour lier les produits agricoles		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Corde, pour l'escalade ou l'alpinisme.....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		20 - - - - -Corde de seine, pour la pêche commerciale ou la récolte commerciale	KGM		
		30 - - - - -Autres, pour la pêche commerciale ou la récolte commerciale.....	KGM		
		40 - - - - -Ficelles, pour lier les produits agricoles.....	KGM		
5607.49.20		- - -Autres, d'une circonférence n'excédant pas 25,4 mm		10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - -De polyéthylène.....	KGM		
		20 - - - - -De polypropylène .....	KGM		
5607.49.90		- - -Autres		10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - -De polyéthylène :			
		11 - - - - -D'une circonférence excédant 25,4 mm mais n'excédant pas 43 mm .....	KGM		
		12 - - - - -D'une circonférence excédant 43 mm mais n'excédant pas 150 mm .....	KGM		
		13 - - - - -D'une circonférence excédant 150 mm.....	KGM		
		- - - - -De polypropylène :			
		21 - - - - -D'une circonférence excédant 25,4 mm mais n'excédant pas 43 mm .....	KGM		
		22 - - - - -D'une circonférence excédant 43 mm mais n'excédant pas 150 mm .....	KGM		
		23 - - - - -D'une circonférence excédant 150 mm.....	KGM		
<b>5607.50</b>		<b>-D'autres fibres synthétiques</b>			
5607.50.10		- - -Corde tressée, uniquement de polyester, conductrice, d'une circonférence excédant 29 mm mais n'excédant pas 40 mm, devant servir à la fabrication ou à la remise à neuf de génératrices électriques; D'une circonférence n'excédant pas 38 mm, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; Corde, pour l'escalade ou l'alpinisme, fabriquée conformément aux normes de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - -Corde, pour l'escalade ou l'alpinisme.....	KGM		
		20 - - - - -Autres, pour la pêche commerciale ou la récolte commerciale.....	KGM		
		30 - - - - -Corde tressée, uniquement de polyester, conductrice, d'une circonférence excédant 29 mm mais n'excédant pas 40 mm, devant servir à la fabrication ou à la remise à neuf de génératrices électriques	KGM		
5607.50.20		- - -Autres, d'une circonférence n'excédant pas 25,4 mm		10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - -De nylon ou d'autres polyamides .....	KGM		
		20 - - - - -De polyesters .....	KGM		
		90 - - - - -Autres.....	KGM		
5607.50.90		- - -Autres		10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - -De nylon ou d'autres polyamides :			
		11 - - - - -D'une circonférence excédant 25,4 mm mais n'excédant pas 43 mm .....	KGM		
		12 - - - - -D'une circonférence excédant 43 mm mais n'excédant pas 150 mm .....	KGM		
		13 - - - - -D'une circonférence excédant 150 mm.....	KGM		
		- - - - -De polyesters :			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
21	----	-D'une circonférence excédant 25,4 mm mais n'excédant pas 43 mm .....	KGM		
22	----	-D'une circonférence excédant 43 mm mais n'excédant pas 150 mm .....	KGM		
23	----	-D'une circonférence excédant 150 mm..... ---- -D'autres fibres synthétiques :	KGM		
91	----	-D'une circonférence excédant 25,4 mm mais n'excédant pas 43 mm .....	KGM		
92	----	-D'une circonférence excédant 43 mm mais n'excédant pas 150 mm .....	KGM		
93	----	-D'une circonférence excédant 150 mm.....	KGM		
<b>5607.90</b>		<b>-Autres</b>			
5607.90.10	00	-- Ficelles en jute, devant servir à la fabrication des dossiers de carpettes; D'une circonférence n'excédant pas 38 mm, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; Corde, pour l'escalade ou l'alpinisme, fabriquée conformément aux normes de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5607.90.20	00	-- -Autres, d'une circonférence n'excédant pas 25,4 mm; Autres, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du no 53.03	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5607.90.90	00	-- -Autres	KGM	10 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>56.08</b>		<b>Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles.</b>			
		<b>-En matières textiles synthétiques ou artificielles :</b>			
<b>5608.11</b>		<b>- -Filets confectionnés pour la pêche</b>			
5608.11.10		-- -Devant être utilisés dans la pêche commerciale		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -De nylon ou d'autres polyamides .....	KGM		
	20	---- -De polyesters .....	KGM		
	90	---- -D'autres matières textiles synthétiques ou artificielles .....	KGM		
5608.11.90		-- -Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -De nylon ou d'autres polyamides .....	KGM		
	20	---- -De polyesters .....	KGM		
	90	---- -D'autres matières textiles synthétiques ou artificielles .....	KGM		
<b>5608.19</b>		<b>- -Autres</b>			
5608.19.10		-- -Filets, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques; Filets confectionné, entièrement en monofilaments de polyéthylène, devant être utilisés pour protéger les récoltes de fruits contre les oiseaux		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Filets, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques .....	KGM		

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
20	----	<i>-Filets confectionnés, entièrement en monofilaments de polyéthylène, devant être utilisés pour protéger les récoltes de fruits contre les oiseaux .....</i>	KGM		
5608.19.20	00	-- <i>-Filets à mailles nouées, à mailles ouverts carrées, de ficelles tubulaires tressées de filaments de polyéthylène, devant servir à la fabrication de filets de tennis</i>	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5608.19.90	---	<i>-Autres</i>		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	----	<i>-Filets à mailles nouées, en nappes ou pièce, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages :</i>			
11	-----	<i>-De nylon ou d'autres polyamides .....</i>	KGM		
12	-----	<i>-De polyesters .....</i>	KGM		
13	-----	<i>-De polypropylène .....</i>	KGM		
19	-----	<i>-D'autres matières textiles synthétiques ou artificielles .....</i>	KGM		
	----	<i>-Filets confectionnés :</i>			
21	-----	<i>-En nylon .....</i>	KGM		
22	-----	<i>-En polyesters .....</i>	KGM		
23	-----	<i>-En polypropylène .....</i>	KGM		
29	-----	<i>-En autres matières textiles synthétiques ou artificielles .....</i>	KGM		
<b>5608.90</b>		<b>-Autres</b>			
5608.90.10	00	-- <i>-Filets de pêche, devant être utilisés dans la pêche commerciale ou dans la récolte commerciale de plantes aquatiques</i>	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5608.90.90	00	-- <i>-Autres</i>	KGM	13 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>5609.00.00</b>	00	<b>Articles en fils, lames ou formes similaires des n<sup>os</sup> 54.04 ou 54.05, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs.</b>	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 14 %